



Municipalité d'Oka

Suivant l'Arrêté ministériel numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et afin de protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public et les membres du Conseil municipal sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal d'Oka tenue le 1^{er} décembre 2020 et à laquelle étaient présents par vidéoconférence le maire Pascal Quevillon, les conseillères et les conseillers suivants : Joëlle Larente, Stéphanie Larocque, Jules Morin, Steve Savard et Yannick Proulx.

COPIE DE RÉSOLUTION NO 2020-12-396

Proclamation de la Municipalité d'Oka à titre de municipalité alliée contre la violence conjugale

CONSIDÉRANT que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

CONSIDÉRANT que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

CONSIDÉRANT que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence faite aux femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Sur la proposition du maire Pascal Quevillon, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil proclame la Municipalité d'Oka, municipalité alliée contre la violence conjugale.

ADOPTÉE

COPIE CERTIFIÉE

Marie Daoust
Directrice générale